Les Règles de la bienséance et de la civilité chrétienne, divisées en deux Parties. A l'usage des écoles chrétiennes des filles.

ATTENTION : CETTE COLLECTION EST TEMPORAIREMENT INDISPONIBLE À LA CONSULTATION. MERCI DE VOTRE COMPRÉHENSION
Numéro d'inventaire : 1994.00875
Auteur(s) : Jean-Baptiste de La Salle
Type de document : livre scolaire
Éditeur : Behourt Vve (Rouen)
Imprimeur : Behourt Vve, Rouen
Période de création : 2e quart 19e siècle
Date de création : 1828
Description : relié parchemin écrit; manques. Les manuels de civilité destinés aux congrégations féminines, ajoutent quelques chapitres mettant en garde les demoiselles contre les méfaits de la coquetterie…
Mesures : hauteur : 169 mm ; largeur : 103 mm
Notes : J-B de la Salle: Prêtre, Docteur en théologie, instituteur des frères des écoles chrétiennes. L'ouvrage est divisé en deux parties Behourt 23 rue du Petit-Puits.
Mots-clés : Morale (y compris morale corporelle : hygiène)
Instruction religieuse (y compris les 'écoles du dimanche')
Filière : Institutions privées
Niveau : Élémentaire
Autres descriptions : Langue : Français
Nombre de pages : 10-240

la marque d'une grande négligence.

Il est aussi très-messéant de souffrir de la graisse ou des taches sur ses habits, & les avoir sales ou déchirés, c'est une marque de peu de conduite.

On ne doit pas avoir le linge moins propre & net que les habits ; il faut pour cela prendre garde que rien ne tombe dessus qui puisse le gâter ou tacher, & de ne le pas salir par sa négligence, soit en mangeant ou en faisant quelqu'autre chose ; il faut aussi en changer souvent, ou au moins tous les huit jours, & faire ensorte qu'il soit toujours blanc.

ARTICLE III.

De ce qui sert à couvrir la tête & à orner le visage.

Saint Paul souhaite que les femmes aient un voile qui les couvre, & qu'elles aient ce respect pour les saints Anges, de ne paroître jamais que la tête couverte.

Cette regle de piété, autant que de bienséance, demande qu'outre les cordons & le bonnet où elles attachent leurs cheveux, elles aient une coiffe, selon leur condition, de toile ou de taffetas blanc ou noir, suivant leur âge.

Elles doivent avoir soin de si bien accom-

moder leurs cheveux, qu'ils ne tombent jamais par-dessous leurs coiffes.

Si elles sont de condition à se faire servir, ou d'un âge où elles aient besoin de quelque personne pour se coiffer & s'habiller, ce seroit mal reconnoître le service qu'elles en reçoivent de s'impatienter, de quereller, frapper du pied ou dire des injures, parce qu'un ruban ou une autre chose ne seroit pas bien rangée ; si la personne dont on se sert réussit mal, il faut se contenter de l'avertir, avec douceur, de les mettre d'une autre maniere, & comme elles doivent être.

On ne doit jamais quitter la coiffe de toile qui couvre les cordons où sont attachés les cheveux ; mais oyent, & l'on doit même, quand on est chez soi, quitter la coiffe de taffetas, ce qui ne se doit jamais faire en compagnie, cela est incivil & trop familier, à moins qu'on ne soit avec des personnes de sa famille, & avec qui on puisse, sans blesser l'honnêteté, se rendre entiérement libre.

Il se voit à souhaiter que la coiffe de toile que l'on met sous celle de soie, soit toute unie ; &, s'il est permis d'y mettre quelqu'ornement, on peut dire que ceux qui découvrent le front, qui relevent la tête des femmes, & qui sont comme par étages, ressentent de l'effronterie & de l'impudence, & ont été désapprouvés par un Païen même.

On peut dire que celles qui, en portant des dentelles de grand prix, des pierreries ou des